



Assemblée générale

Distr. générale
2 novembre 2023
Français
Original : anglais

Conseil des droits de l'homme
Groupe de travail sur l'Examen périodique universel
Quarante-cinquième session
22 janvier-2 février 2024

Résumé des communications des parties prenantes concernant la Malaisie*

Rapport du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme

I. Cadre général

1. Le présent rapport a été établi en application des résolutions 5/1 et 16/21 du Conseil des droits de l'homme, compte tenu de la périodicité de l'Examen périodique universel et des textes issus de l'Examen précédent¹. Il réunit 51 communications de parties prenantes à l'Examen, résumées en raison de la limite fixée pour la longueur des documents². Une section distincte est consacrée aux renseignements reçus de l'institution nationale des droits de l'homme, accréditée et reconnue comme pleinement conforme aux Principes de Paris.

II. Renseignements reçus de l'institution nationale des droits de l'homme, accréditée et reconnue comme pleinement conforme aux Principes de Paris

2. La Commission nationale des droits de l'homme de la Malaisie (la Commission) a recommandé à la Malaisie d'adhérer sans délai aux six principaux instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme et de redoubler d'efforts en vue de retirer ses dernières réserves à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, à la Convention relative aux droits de l'enfant et à la Convention relative aux droits des personnes handicapées³.

3. La Commission a recommandé à la Malaisie de ratifier la Convention de 1954 relative au statut des apatrides, la Convention de 1961 sur la réduction des cas d'apatridie et la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés⁴.

4. La Commission a recommandé à la Malaisie de modifier la loi de 1999 relative à la Commission nationale des droits de l'homme de la Malaisie (*SUHAKAM Act 1999*) afin de renforcer ses fonctions et ses capacités ainsi que d'améliorer la procédure de sélection et de nomination des commissaires. Elle a également recommandé au pays de présenter son rapport annuel au Parlement pour qu'il y soit débattu⁵.

* La version originale du présent document n'a pas été revue par les services d'édition.



5. La Commission a recommandé à la Malaisie de remplacer, pour les crimes les plus graves, la peine de mort par une peine de réclusion criminelle à perpétuité ou une peine d'emprisonnement de trente ans⁶.
6. La Commission a recommandé à la Malaisie d'abolir les châtiments corporels, tels que la flagellation et la bastonnade, dans les établissements de détention et d'enseignement⁷.
7. La Commission a signalé que la loi de 1959 sur la prévention de la criminalité (*Prevention of Crime Act 1959*), la loi de 2012 sur les atteintes à la sécurité (Mesures spéciales) (*Security Offences (Special Measures) Act 2012*) et la loi de 2015 sur la prévention du terrorisme (*Prevention of Terrorism Act 2015*) contenaient des dispositions permettant la détention arbitraire, en violation des droits civils consacrés par la Constitution malaisienne, notamment les droits à une procédure régulière et à un procès équitable⁸.
8. La Commission a recommandé à la Malaisie d'abroger, de modifier ou de réformer la loi de 1984 relative à la presse écrite et aux publications (*Printing Presses and Publications Act 1984*) et la loi de 1948 relative à la sédition (*Sedition Act 1948*)⁹.
9. La Commission a noté que la loi modifiée de 2012 sur les rassemblements pacifiques (*amended Peaceful Assembly Act 2012*) prévoyait toujours des sanctions pénales en cas d'infraction, qu'elle ne contenait aucune disposition autorisant les rassemblements spontanés, qu'elle interdisait aux personnes âgées de moins de 21 ans d'organiser un rassemblement et qu'elle interdisait aux non-citoyens et aux jeunes de moins de 15 ans de participer à ces rassemblements¹⁰.
10. La Commission a recommandé à la Malaisie d'adopter un projet de loi sur l'égalité femmes-hommes¹¹.
11. La Commission a recommandé à la Malaisie de porter l'âge minimum du mariage à 18 ans pour les femmes comme pour les hommes, tant pour les mariages civils que pour les mariages fondés sur la charia¹².
12. La Commission a recommandé à la Malaisie de prendre des mesures immédiates visant à garantir le droit de tous les enfants, quel que soit leur statut juridique, d'accéder à un enseignement primaire gratuit et obligatoire dans les écoles publiques¹³.
13. La Commission a recommandé à la Malaisie de dispenser des cours d'éducation sexuelle obligatoires et complets à l'école¹⁴.
14. La Commission a constaté que des différends concernant les droits fonciers des peuples autochtones persistaient en Malaisie. Les peuples autochtones étaient, en outre, confrontés à des problèmes tels que la pauvreté et le manque d'accès aux services de base, notamment l'éducation, les services de santé et de médecine, l'assainissement et les infrastructures de base¹⁵.
15. La Commission a recommandé à la Malaisie d'appliquer les recommandations formulées à l'issue de l'enquête nationale sur les droits fonciers des peuples autochtones menée par la Commission elle-même¹⁶.
16. La Commission a recommandé à la Malaisie de respecter le principe international de non-refoulement et de fournir une protection aux migrants et aux réfugiés, en leur donnant notamment accès au travail, à l'éducation, aux soins de santé et à un logement¹⁷.
17. La Commission a indiqué qu'elle avait relevé plusieurs cas de remarques racistes et xénophobes de la part de la population malaisienne à l'égard de réfugiés et de travailleurs migrants¹⁸.
18. La Commission a déclaré que le nombre d'apatrides en Malaisie restait extrêmement préoccupant. Cette situation s'expliquait par une méconnaissance de l'importance des documents juridiques, un manque d'accès aux services d'enregistrement, des problèmes administratifs de toute sorte liés à l'obtention de documents, le non-enregistrement du mariage des parents ou l'absence de document attestant la naissance, ou survenait lorsqu'un enfant avait été abandonné sans documents d'identité et que l'on ne disposait d'aucune information sur ses origines ou lorsque les lois relatives à la nationalité présentaient des lacunes¹⁹.

19. La Commission a recommandé à la Malaisie d'apporter sans délai des modifications à la Constitution afin de permettre aux mères de transmettre la nationalité à leurs enfants²⁰.

III. Renseignements reçus d'autres parties prenantes

A. Étendue des obligations internationales et coopération avec les mécanismes s'occupant des droits de l'homme²¹

20. Les auteurs de la communication conjointe n° 3 ont noté qu'en Malaisie, le concept des droits de l'homme était souvent présenté et perçu comme une menace pour l'islam, la souveraineté du pays et le mode de vie des Malaisiens, en conséquence de quoi les efforts déployés pour ratifier les traités et instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme continuaient de se heurter à des obstacles majeurs, tandis que l'intégration des normes en matière de droits de l'homme dans la législation nationale était compromise²².

21. Amnesty International (AI) a indiqué que les efforts récemment déployés pour que le pays ratifie les traités relatifs aux droits de l'homme avaient échoué, notant que la Malaisie avait renoncé à signer la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale et qu'elle s'était retirée du Statut de Rome de la Cour pénale internationale un mois après y avoir adhéré²³.

22. Plusieurs contributions ont donné lieu à des recommandations concernant la ratification des principaux traités internationaux relatifs aux droits de l'homme et de leurs protocoles facultatifs, notamment le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille, la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées, le Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture, le deuxième Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques et le Protocole facultatif se rapportant à la Convention relative aux droits des personnes handicapées²⁴.

23. Broken Chalk (BC) a recommandé à la Malaisie de ratifier la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés et le Protocole de 1967 y afférent²⁵.

24. Le Centre for Human Rights Research and Advocacy (CENTHRA) a recommandé à la Malaisie d'adhérer à la Convention de 1954 relative au statut des apatrides²⁶.

25. Les auteurs de la communication conjointe n° 6 et ceux de la communication conjointe n° 13 ont appelé la Malaisie à adresser une invitation permanente à tous les titulaires de mandat au titre des procédures spéciales du Conseil des droits de l'homme²⁷.

B. Cadre national des droits de l'homme

1. Cadre constitutionnel et législatif

26. Human Rights Foundation (HRF) a recommandé à la Malaisie d'interdire expressément les actes de torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants dans sa législation nationale, et d'établir un mécanisme efficace pour prévenir les pratiques d'enquête ou de punition de ce type²⁸.

27. Les auteurs de la communication conjointe n° 13 ont recommandé à la Malaisie d'adopter une législation antidiscrimination complète de manière à protéger les personnes susceptibles d'être victimes de discrimination, notamment en raison de leur appartenance ethnique, de leur nationalité, de leur religion ou de leurs convictions, ou encore de leur orientation sexuelle ou de leur identité de genre²⁹.

28. L'Association of Blind Muslims Malaysia (PERTIS) a recommandé à la Malaisie de modifier sa Constitution fédérale pour inclure l'interdiction de la discrimination fondée sur le handicap dans le paragraphe 2 de l'article 8 et dans le paragraphe 1 de l'article 12 de ce texte³⁰.

29. SIUMAN a indiqué que la loi de 2008 sur les personnes handicapées (*Persons with Disability Act 2008*) n'était pas assortie d'un mécanisme d'application et de respect de ses dispositions ni d'un mécanisme de contrôle et de réparation, ce qui la rendait inefficace pour lutter contre la discrimination à l'égard des personnes handicapées dans le pays³¹.

30. Les auteurs de la communication conjointe n° 19 ont recommandé à la Malaisie de procéder à une évaluation des lois de la charia dans les États, afin de garantir qu'elles respectent les normes relatives aux droits de l'homme et la Constitution fédérale³².

2. Cadre institutionnel et mesures de politique générale

31. Les auteurs de la communication conjointe n° 10 ont noté que la procédure de nomination des commissaires de la Commission nationale des droits de l'homme de la Malaisie manquait de transparence et ne prévoyait pas de mécanisme de responsabilité³³.

32. Suara Rakyat Malaysia (SUARAM) a relevé que les rapports annuels de la Commission nationale des droits de l'homme de la Malaisie pour les années 2020 à 2022 avaient été présentés tardivement au Parlement. En outre, il n'y avait pas d'obligation légale de débattre des rapports annuels de la Commission au Parlement³⁴.

33. Amnesty International a recommandé à la Malaisie de renforcer la Commission nationale des droits de l'homme et de veiller à son indépendance afin que cette dernière puisse s'acquitter efficacement de ses fonctions et conserver son statut d'accréditation A³⁵.

C. Promotion et protection des droits de l'homme

1. Respect des obligations internationales relatives aux droits de l'homme, compte tenu du droit international humanitaire applicable

Égalité et non-discrimination

34. Les auteurs de la communication conjointe n° 13 ont signalé que le discours officiel prônant l'unité nationale reposait sur l'élimination des différences, en particulier en ce qui concerne la religion, l'appartenance ethnique et la nationalité, et se traduisait par un rejet du pluralisme, de l'intégration et de la diversité³⁶.

35. Persatuan Jasa Watan (PJW) a souligné que les tensions et les discriminations à caractère racial étaient devenues monnaie courante en Malaisie³⁷.

36. ADF International a noté que les personnes appartenant à des minorités religieuses restaient particulièrement vulnérables à la discrimination fondée sur leur identité religieuse³⁸.

37. Les auteurs de la communication conjointe n° 10 ont déclaré que les discours de haine et les menaces de violence dirigés contre les réfugiés, en particulier les Rohingyas et les travailleurs migrants, avaient été particulièrement fréquents au cours de la période considérée³⁹.

38. Asia Centre (AC) a recommandé à la Malaisie de prendre des mesures pour lutter contre la montée des discours de haine en ligne⁴⁰.

Droit à la vie, droit à la liberté et à la sécurité de la personne et droit de ne pas être soumis à la torture

39. Amnesty International a recommandé à la Malaisie d'abolir la peine de mort pour toutes les infractions pénales et, dans l'attente, de prolonger indéfiniment le moratoire officiel sur les exécutions jusqu'à ce que la peine de mort soit abolie et que toutes les condamnations à mort déjà prononcées aient été réexaminées et commuées⁴¹.

40. Human Rights Foundation a indiqué que les cas de brutalité policière et de décès en détention restaient nombreux⁴².

41. Le Center to Combat Corruption and Cronyism (C4 Center) a constaté que la Commission indépendante de surveillance de la police n'exerçait aucun contrôle disciplinaire sur les forces de police. En effet, elle n'était investie que de pouvoirs d'enquête et pouvait uniquement adresser des recommandations à la Commission des forces de police. Elle n'était pas compétente pour enquêter sur certaines catégories d'exactions policières et n'était pas non plus habilitée à se rendre dans des locaux tels que les commissariats de police, les locaux de garde à vue ou les centres de détention, sans en avertir au préalable la direction concernée⁴³.

42. Amnesty International a recommandé à la Malaisie de faire en sorte que des enquêtes approfondies, transparentes et efficaces soient conduites par des organes indépendants en cas de plaintes et d'allégations de torture et d'autres mauvais traitements mettant en cause des fonctionnaires de police ou tout autre fonctionnaire public, ainsi que de veiller à ce que les auteurs présumés de ces actes soient poursuivis dans le cadre d'une procédure conforme aux normes internationales en matière d'équité⁴⁴.

43. Suaram Rakyat Malaysia a indiqué que les lois relatives à la sécurité qui autorisaient la détention arbitraire, à savoir la loi de 2012 sur les atteintes à la sécurité (Mesures spéciales), la loi de 1959 sur la prévention de la criminalité, la loi de 2015 sur la prévention du terrorisme et la loi de 1985 sur les drogues dangereuses (Mesures préventives spéciales), continuaient d'être appliquées. L'organisation a recommandé à la Malaisie de garantir le droit à un procès équitable en abrogeant toutes les lois qui autorisaient la détention arbitraire, conformément aux normes internationales relatives aux droits de l'homme⁴⁵.

44. Le Centre for Human Rights Research and Advocacy a signalé que les efforts déployés pour remédier à la surpopulation carcérale demeuraient insuffisants⁴⁶.

45. Suara Rakyat Malaysia a constaté que les personnes placées en détention vivaient dans des locaux surpeuplés aux conditions sanitaires déplorables et qu'elles ne bénéficiaient pas d'un accès régulier aux soins de santé, notamment en ce qui concerne les examens de santé effectués à l'arrivée dans un centre de détention et le diagnostic ou le traitement en temps voulu pendant la détention⁴⁷.

46. Les auteurs de la communication conjointe n° 15 ont signalé que les condamnés à mort étaient généralement détenus à l'isolement 23 heures sur 24, au mépris des normes internationales relatives aux droits de l'homme⁴⁸.

47. Projek Lex (PL) a indiqué que le nombre de médecins travaillant dans les prisons était largement insuffisant par rapport au nombre de détenus et de prisonniers. Il était également préoccupant de constater le manque de personnel médical féminin pour traiter les femmes détenues⁴⁹.

48. Le Centre for Human Rights Research and Advocacy a recommandé à la Malaisie de renforcer l'efficacité de son mécanisme de surveillance et d'adopter les mesures nécessaires pour respecter les droits des personnes privées de liberté, conformément à l'Ensemble de règles minima des Nations Unies pour le traitement des détenus⁵⁰.

49. Le Partenariat mondial pour l'élimination de la violence envers les enfants a recommandé à la Malaisie de renforcer ses efforts en vue de l'adoption d'une loi interdisant expressément tout châtement corporel à l'endroit d'enfants, aussi léger soit-il, quel que soit le contexte, et ce, de toute urgence⁵¹.

Administration de la justice, impunité et primauté du droit

50. Amnesty International a constaté que les nombreuses violations du droit à un procès équitable exposaient les prévenus à la peine de mort. Il arrivait en effet souvent que les personnes qui étaient arrêtées pour des infractions emportant la peine de mort et qui n'avaient pas les moyens d'engager un avocat ne bénéficiaient pas de l'assistance d'un conseil au moment de leur arrestation ou lorsqu'elles étaient en détention provisoire dans les locaux de la police⁵².

51. Suara Rakyat Malaysia a souligné que les détenus étaient exposés de manière disproportionnée à la torture et aux mauvais traitements, qu'ils étaient victimes de procédures judiciaires inéquitables et qu'ils faisaient l'objet d'une détention prolongée en raison de retards dans la tenue de leurs procès⁵³.

52. Suara Rakyat Malaysia a également recommandé à la Malaisie de modifier le Code de procédure pénale afin de rendre obligatoire l'ouverture d'une enquête en cas de décès en détention dans tous les établissements pénitentiaires, correctionnels et de réadaptation gérés par le Gouvernement malaisien⁵⁴.

53. Le Centre for Human Rights Research and Advocacy a recommandé à la Malaisie de renforcer sa législation en adoptant une loi sur les avocats commis d'office visant à assurer des services juridiques gratuits dans les affaires pénales, afin de garantir le droit des détenus à un avocat et à un procès équitable, ainsi que le paiement rapide des conseils assignés dans le cadre de l'aide juridictionnelle⁵⁵.

54. Les auteurs de la communication conjointe n° 1 ont recommandé à la Malaisie de mettre une aide juridictionnelle gratuite ou subventionnée à la disposition des travailleurs migrants afin qu'ils puissent faire valoir leurs droits⁵⁶.

55. Le Center for Global Nonkilling (CGNK) a salué la dépénalisation des tentatives de suicide et a recommandé à la Malaisie d'adopter toutes les autres mesures nécessaires pour prévenir les suicides⁵⁷.

Libertés fondamentales et droit de participer à la vie publique et politique

56. Les auteurs de la communication conjointe n° 19 ont souligné que plusieurs lois, dont la loi de 1948 relative à la sédition et la loi de 1998 sur la communication et le multimédia (*Communications and Multimedia Act 1998*), avaient été appliquées de manière arbitraire pour faire arrêter des détracteurs, des défenseurs des droits de l'homme et des professionnels des médias et enquêter sur ces personnes, entraînant ainsi des restrictions injustifiées à la diffusion d'informations et à l'accès à celles-ci⁵⁸.

57. Amnesty International a signalé que la Malaisie avait continué d'appliquer des lois répressives pour réduire au silence ceux qui exerçaient leur droit à la liberté d'expression et que, malgré les promesses du Gouvernement malaisien de réviser ces lois, notamment la loi relative à la sédition, aucune réforme n'avait été engagée⁵⁹.

58. Human Rights Foundation a indiqué que la loi relative à la sédition et la loi sur la communication et le multimédia étaient détournées de leur finalité pour étouffer toute forme de critique en ligne en lien avec la race, la religion et la royauté⁶⁰.

59. Les auteurs de la communication conjointe n° 13 ont dénoncé le détournement de la loi de 1984 relative à la presse écrite et aux publications à des fins de répression de l'opposition politique, d'interdiction des ouvrages susceptibles d'être critiqués à l'égard du Gouvernement malaisien ou considérés comme blasphématoires pour l'islam, et de restriction de la liberté d'expression en général⁶¹.

60. Les auteurs de la communication conjointe n° 10 ont signalé que les journalistes qui dénonçaient les violations des droits de l'homme étaient toujours la cible de campagnes de harcèlement et d'enquêtes menées par les autorités malaisiennes⁶².

61. La Commission internationale de juristes (ICJ) a noté que la Malaisie avait ouvert des enquêtes judiciaires contre des journalistes qui cherchaient à rendre compte d'arrestations massives de travailleurs migrants et de réfugiés, ainsi que de décès en détention⁶³.

62. Amnesty International a appelé la Malaisie à abroger la loi de 1948 relative à la sédition, ainsi qu'à abroger ou à modifier d'autres lois qui limitaient arbitrairement le droit à la liberté d'expression, notamment la loi sur la communication et le multimédia et la loi relative à la presse écrite et aux publications, afin de faire en sorte qu'elles soient conformes aux normes internationales en matière de droits de l'homme⁶⁴.

63. Les auteurs de la communication conjointe n° 19 ont recommandé à la Malaisie de créer un environnement favorable permettant aux médias de communiquer des informations en toute indépendance et sans crainte de représailles⁶⁵.

64. Les auteurs de la communication conjointe n° 19 ont également recommandé à la Malaisie de dépenaliser la diffamation et de faire en sorte que les procédures en diffamation relèvent du droit civil⁶⁶.

65. Le Center to Combat Corruption and Cronyism a recommandé à la Malaisie de modifier l'article 10 de sa Constitution fédérale afin d'inscrire le droit à l'information dans la Constitution⁶⁷.

66. Les auteurs de la communication conjointe n° 6 ont recommandé à la Malaisie de faire en sorte que les membres de la société civile, les défenseurs et défenseuses des droits de l'homme et les journalistes puissent exercer leurs activités en toute sécurité, de mener des enquêtes impartiales, approfondies et efficaces sur toutes les disparitions forcées et agressions, et tous les actes de harcèlement et d'intimidation, dont ces personnes étaient victimes, et de traduire les auteurs en justice⁶⁸.

67. Amnesty International a constaté que la Malaisie continuait de faire obstacle aux manifestations pacifiques, d'enquêter sur les organisateurs et les participants, et de les inculper pour des infractions pénales sanctionnées notamment par la loi sur les rassemblements pacifiques et par le Code pénal⁶⁹.

68. Les auteurs de la communication conjointe n° 6 ont recommandé à la Malaisie de modifier la loi de 2012 sur les rassemblements pacifiques afin de garantir pleinement le droit à la liberté de réunion pacifique, comme le prévoient le droit international et les normes internationales⁷⁰.

69. L'University of Malaya Association of New Youth (UMANY) a recommandé à la Malaisie de respecter les libertés d'expression, d'association et de réunion, ainsi que de garantir la participation politique des étudiants et des universitaires⁷¹.

70. Le Centre européen pour le droit et la justice (ECLJ) a relevé que l'apostasie et le prosélytisme étaient interdits dans une écrasante majorité d'États en Malaisie, tandis que le blasphème était érigé en infraction pénale au niveau national⁷².

71. ADF International a recommandé à la Malaisie de modifier la loi sur l'enregistrement national (*National Registration Act*) afin de supprimer toute mention de la religion sur les cartes d'identité⁷³.

72. Jaringan Kampung Orang Asli Semenanjung Malaysia (JKOASM) a recommandé à la Malaisie de mettre immédiatement fin à la politique d'assimilation des Orang Asli à l'islam et à leur intégration dans la communauté malaise⁷⁴.

73. La Malaysia Muslim Lawyers Association (PPMM) a exhorté la Malaisie à lutter contre l'intolérance, les stéréotypes négatifs et la stigmatisation visant l'islam dans les informations locales⁷⁵.

74. Kuala Lumpur and Selangor Multiracial Reverted Muslims (MRM) a également recommandé à la Malaisie de lutter contre l'intolérance, les stéréotypes négatifs et la stigmatisation visant les musulmans convertis⁷⁶.

75. La Coalition for Clean and Fair Elections (BERSIH) a signalé que les agents électoraux n'avaient pas reçu la formation nécessaire pour reconnaître les personnes handicapées, communiquer avec elles et leur fournir une assistance adaptée en fonction des différentes catégories de handicaps. De fait, les personnes handicapées s'étaient souvent plaintes de ne pas pouvoir accéder aux informations relatives aux élections⁷⁷.

Droit au respect de la vie privée

76. L'International Association for Women's Advocacy and Rights Malaysia (i-Aware) a recommandé à la Malaisie d'appliquer strictement l'article 15 de la loi de 2001 relative à l'enfance (*Child's Act 2001*) afin de prévenir la divulgation de l'identité de tout enfant impliqué dans une affaire judiciaire⁷⁸.

Droit au mariage et à la vie de famille

77. Les auteurs de la communication conjointe n° 12 ont indiqué que de nombreuses catégories de migrants se voyaient refuser le droit à la vie de famille en Malaisie. Le pays ne reconnaissait pas les mariages enregistrés à l'étranger, ce qui empêchait l'accès aux droits en matière de migration. Les étrangers mariés à des ressortissants malaisiens étaient également victimes d'abus de la part des services de l'immigration du pays, entraînant un risque de séparation pour leur famille. En outre, les Malaisiennes n'étaient pas autorisées à transmettre leur nationalité à leur conjoint étranger ni à leurs enfants nés à l'étranger d'un conjoint étranger⁷⁹.

Interdiction de toutes les formes d'esclavage, y compris la traite des personnes

78. Le Centre européen pour le droit et la justice a souligné que la Malaisie constituait à la fois un pays de destination et un pays d'origine pour le travail forcé et l'exploitation sexuelle. Toutefois, la Malaisie n'était pas en mesure de lutter efficacement contre la traite des personnes en raison d'une mauvaise coordination interinstitutionnelle et d'un manque de services de protection pour les victimes⁸⁰.

79. Le Centre for Human Rights Research and Advocacy a recommandé à la Malaisie de mettre en place une procédure formelle afin de fournir aux victimes de la traite des personnes une assistance sur le plan physique et psychologique ainsi qu'une aide à la réinsertion sociale⁸¹.

80. Les auteurs de la communication conjointe n° 9 ont recommandé à la Malaisie de lutter contre la traite des personnes, en particulier des femmes et des filles, en accordant une attention particulière aux femmes et aux filles autochtones des zones rurales⁸².

Droit au travail et à des conditions de travail justes et favorables

81. Les auteurs de la communication conjointe n° 12 ont fait savoir que les migrants vivant en Malaisie étaient exposés à l'exploitation par le travail et à de mauvaises conditions de travail. En effet, les travailleurs domestiques migrants ne pouvaient pas quitter le domicile de leur employeur, de sorte qu'ils se trouvaient dans une situation particulièrement vulnérable. En outre, nombre d'employeurs confisquaient les passeports des travailleurs et contrôlaient le renouvellement des permis de travail, réduisant ainsi les travailleurs à l'état de captifs. Les travailleurs domestiques qui prenaient la fuite risquaient à tout moment d'être placés en détention par les services de l'immigration⁸³.

82. Les auteurs de la communication conjointe n° 1 ont recommandé à la Malaisie de prendre des mesures proactives contre la pratique illégale de la rétention des passeports et des documents d'identité des travailleurs migrants par leur employeur⁸⁴.

83. Les auteurs de la communication conjointe n° 10 ont dénoncé le fait que les travailleurs domestiques, qu'ils soient ressortissants malaisiens ou étrangers, n'étaient pas visés par l'ordonnance de 2022 sur le salaire minimum (*Minimum Wage Order 2022*) portant le salaire minimum à 1 500 ringgits malaisiens⁸⁵.

84. Les auteurs de la communication conjointe n° 10 ont également noté une forte participation au travail à la tâche, qui concernait près d'un million de travailleurs en juin 2023, dont une grande partie ne bénéficiait d'aucune protection sociale⁸⁶.

85. ADF International a indiqué que les chrétiens étaient victimes de discrimination à l'embauche dans le secteur public comme dans le secteur privé, parce qu'ils étaient considérés comme n'appartenant pas à la communauté malaise, les Malais ayant toujours été privilégiés dans les emplois du secteur public⁸⁷.

86. La World Evangelical Alliance (WEA) a recommandé à la Malaisie de mettre en place un mécanisme global de surveillance et de signalement des violations du droit du travail et des pratiques d'exploitation⁸⁸.

87. Les auteurs de la communication conjointe n° 18 ont recommandé à la Malaisie d'appliquer des mesures de protection du travail en faveur des travailleurs réfugiés, en vertu de la loi de 1955 sur l'emploi (*Employment Act 1955*) et de la loi de 1967 sur les relations professionnelles (*Industrial Relations Act 1967*)⁸⁹.

88. L'Islamic Medical and Health Practitioners Association of Malaysia (I-Medik) a recommandé à la Malaisie de veiller à ce que les médecins contractuels bénéficient des mêmes droits fondamentaux en matière de congés de maladie et de traitement que le personnel permanent⁹⁰.

Droit à la sécurité sociale

89. NATRAH a recommandé à la Malaisie de mettre en place un système efficace de prestations d'assurance-chômage ou de protection sociale pour les travailleurs à la tâche⁹¹.

Droit à un niveau de vie suffisant

90. Jaringan Kampung Orang Asli Semenanjung Malaysia a signalé que certains villages de la communauté Orang Asli ne disposaient pas de routes bitumées, ni d'infrastructures d'approvisionnement en eau, ni d'électricité, ni de réseau et de signal téléphoniques, ni d'accès à Internet, ni d'un centre de santé communautaire ouvert à plein temps⁹².

91. NATRAH a recommandé à la Malaisie d'appliquer une augmentation du salaire minimum national sur une base différenciée, en fonction du coût de la vie dans les régions et les États du pays⁹³.

92. Les auteurs de la communication conjointe n° 20 ont fait valoir que si la Malaisie entendait lutter contre la pauvreté de manière globale, elle devrait élaborer un programme fondé sur la reconnaissance des droits fonciers des peuples autochtones⁹⁴.

93. Les auteurs de la communication conjointe n° 20 ont également recommandé à la Malaisie de renforcer les mesures visant à éliminer la pauvreté dans les communautés autochtones et d'élaborer un programme complet permettant de réduire la pauvreté grâce à la protection et à la promotion des droits fonciers coutumiers de ces communautés, tout en garantissant la participation pleine et effective des peuples autochtones⁹⁵.

94. Les auteurs de la communication conjointe n° 14 ont indiqué que les données nationales ne permettaient pas d'évaluer avec précision les lacunes en matière d'accès à Internet et de couverture. Ils précisent que le Sabah a été classé à tort comme une zone à forte concentration d'utilisation, alors même que l'accès à Internet y était insuffisant⁹⁶.

Droit à la santé

95. Les auteurs de la communication conjointe n° 10 ont fait observer que les soins de santé dispensés dans les États les plus pauvres de Malaisie étaient de moins bonne qualité que dans les autres États. Plus particulièrement, le Sabah faisait face à une pénurie criante de médecins par rapport à la moyenne nationale. En outre, le manque de moyens de transport entre les zones rurales et les établissements de santé venaient encore aggraver les problèmes liés aux soins de santé⁹⁷.

96. Les auteurs de la communication conjointe n° 10 ont également souligné que les apatrides, les réfugiés et les ressortissants étrangers se heurtaient à une discrimination très marquée, qui se traduisait soit par une privation de traitement, soit par l'obligation de payer des frais médicaux excessivement élevés dans les hôpitaux publics⁹⁸.

97. Les auteurs de la communication conjointe n° 18 ont recommandé à la Malaisie de garantir l'accès universel à des services de santé abordables aux groupes vulnérables, tels que les réfugiés, notamment en supprimant les frais prohibitifs⁹⁹.

98. Les auteurs de la communication conjointe n° 10 ont indiqué que les personnes handicapées et les personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres, queers et intersexes n'avaient pas accès à des services de santé adaptés à leurs besoins et qu'elles subissaient des discriminations de la part des prestataires de soins de santé¹⁰⁰.

99. L'International Women's Alliance for Family Institution and Quality Education (WAFIQ) a recommandé à la Malaisie de lutter contre le retard de croissance et la malnutrition chez les enfants ainsi que d'accorder des subventions pour la garde d'enfants aux parents à faible revenu¹⁰¹.

100. SIUMAN a recommandé à la Malaisie de nommer un défenseur ou une défenseuse des droits des personnes handicapées pour superviser la planification des soins de santé et la prise de décision afin de garantir que les services de santé soient accessibles à toutes les personnes handicapées dans un délai d'un an¹⁰².

Droit à l'éducation

101. Broken Chalk a constaté des inégalités en matière d'éducation entre les écoles urbaines et les écoles rurales de Malaisie¹⁰³.

102. Les auteurs de la communication conjointe n° 3 ont indiqué que, dans les zones rurales du Sabah, le manque d'infrastructures et de moyens de transport empêchait certains enfants à accéder à une éducation de base¹⁰⁴.

103. Jaringan Kampung Orang Asli Semenanjung Malaysia a souligné que les écoles accueillant les enfants de la communauté Orang Asli se trouvaient loin des villages de ces derniers, ce qui obligeait les enfants, dont certains n'avaient pas plus de 7 ans, à vivre séparés de leur famille dans des internats, entraînant des conséquences néfastes sur leur développement mental et émotionnel. En outre, cette situation les rendait particulièrement vulnérables au harcèlement ainsi qu'à l'endoctrinement, voire à la conversion à l'islam¹⁰⁵.

104. Jaringan Kampung Orang Asli Semenanjung Malaysia a ajouté que de nombreux enfants Orang Asli étaient victimes de harcèlement, ce qui contribuait de manière importante au taux élevé d'abandon scolaire parmi eux¹⁰⁶.

105. Les auteurs de la communication conjointe n° 9 ont recommandé à la Malaisie de remédier au taux élevé d'abandon scolaire des enfants autochtones¹⁰⁷.

106. Le Centre for Human Rights Research and Advocacy a constaté que les inégalités en matière d'éducation persistaient entre les enfants Orang Asli et les enfants non autochtones en dépit des nombreux efforts consentis¹⁰⁸.

107. Les auteurs de la communication conjointe n° 7 ont déclaré que les enfants apatrides et les enfants non ressortissants rencontraient des difficultés pour s'inscrire dans le système scolaire national, malgré la mise en place, en 2018, d'une politique consistant à ne refuser aucun enfant¹⁰⁹.

108. Les auteurs de la communication conjointe n° 10 ont recommandé à la Malaisie de simplifier le processus d'inscription dans les écoles publiques pour tous les enfants, quel que soit leur nationalité, et de veiller à ce que tous les enfants accèdent à l'éducation sur un pied d'égalité¹¹⁰.

109. Broken Chalk a dénoncé le mariage d'enfants comme un obstacle empêchant les filles de poursuivre leurs études¹¹¹.

Droits culturels

110. Les auteurs de la communication conjointe n° 9 ont dénoncé le programme d'assimilation mis en œuvre par le Gouvernement malaisien, qui faisait perdre aux peuples autochtones leur identité culturelle, leur patrimoine et leur droit de pratiquer la religion et les coutumes qui leur sont propres¹¹².

111. Jaringan Kampung Orang Asli Semenanjung Malaysia a recommandé à la Malaisie de faire figurer des informations sur l'identité, la culture, l'histoire et les langues des Orang Asli dans le programme d'enseignement national¹¹³.

Développement, environnement, et entreprises et droits de l'homme

112. Jaringan Kampung Orang Asli Semenanjung Malaysia a signalé que les promoteurs, les administrations des États fédérés et le Ministère des forêts poursuivaient l'exécution de projets d'exploitation forestière à proximité des villages de la communauté Orang Asli, malgré les objections fréquentes de cette dernière. Ces projets ont provoqué des glissements de terrain entraînant la mort de plusieurs personnes¹¹⁴.

113. L'Institut Masa Depan Malaysia (MASA) s'est dit préoccupé par l'impact d'un mégaprojet d'assèchement des terres (le Penang South Reclamation Project) sur les droits économiques, sociaux et culturels des communautés côtières de l'État de Penang. Il s'inquiétait également de l'absence de consultation publique dans les processus décisionnels¹¹⁵.

114. Les auteurs de la communication conjointe n° 20 ont recommandé à la Malaisie de mettre en place un organisme efficace et indépendant chargé d'enquêter sur l'accapement des terres et les litiges fonciers, en particulier ceux liés à l'agrobusiness et aux industries extractives à grande échelle, ainsi que sur les mesures de conservation prises par le Gouvernement malaisien¹¹⁶.

2. Droits de certains groupes ou personnes

Femmes

115. L'International Women's Alliance for Family Institution and Quality Education a recommandé à la Malaisie d'adopter des procédures globales pour lutter contre la violence domestique et de mettre en place davantage de centres de soins et de foyers d'accueil à l'intention des femmes battues¹¹⁷.

116. Les auteurs de la communication conjointe n° 14 ont recommandé à la Malaisie de revoir les directives générales des organismes publics et de la police concernant le traitement des plaintes pour violence fondée sur le genre en ligne, afin qu'elles soient entièrement centrées sur la victime, efficaces et proactives¹¹⁸.

117. NATRAH a indiqué que les universités malaisiennes étaient de plus en plus touchées par le harcèlement sexuel, mettant ainsi en péril la sécurité et le bien-être des étudiants¹¹⁹.

118. La Coalition for Clean and Fair Elections a signalé une faible représentation des femmes dans les branches exécutive et législative¹²⁰.

119. Broken Chalk a souligné le fait qu'en raison des normes sociales, les femmes étaient surreprésentées parmi le personnel enseignant et domestique, ainsi que parmi les personnes s'occupant du foyer¹²¹.

120. Les auteurs de la communication conjointe n° 9 ont noté que les femmes autochtones continuaient d'être victimes de discrimination dans l'accès aux services de santé et aux centres de soins de maternité¹²².

121. Les auteurs de la communication conjointe n° 13 ont recommandé à la Malaisie d'adopter une loi sur l'égalité femmes-hommes, qui reprendrait les définitions, les principes et les valeurs de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des recommandations générales du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes¹²³.

122. Les auteurs de la communication conjointe n° 21 ont recommandé à la Malaisie de faire progresser les questions relatives à l'égalité femmes-hommes, à la santé sexuelle et procréative, à l'accès à une éducation sexuelle complète et à la protection des femmes et des filles contre la violence¹²⁴.

Enfants

123. Les auteurs de la communication conjointe n° 3 ont signalé que la pratique du mariage d'enfants avait toujours cours en Malaisie, au titre de la loi islamique. Ainsi, toute fille âgée de 16 ou 17 ans pouvait se marier sous réserve de l'autorisation des autorités de l'État¹²⁵.

124. Les auteurs de la communication conjointe n° 10 ont recommandé à la Malaisie de porter l'âge minimum légal du mariage à 18 ans, sans exception. Ils ont également recommandé aux ministères et organismes gouvernementaux concernés de travailler ensemble à la mise en œuvre du plan stratégique national de lutte contre les causes du mariage d'enfants en vue d'éliminer le mariage d'enfants dans un délai de cinq ans¹²⁶.

125. Broken Chalk a appelé la Malaisie à lutter contre le travail des enfants¹²⁷.

126. L'International Women's Alliance for Family Institution and Quality Education a constaté que les cadres juridiques existants permettant de contrôler la prise en charge des enfants adoptés ou placés en famille d'accueil présentaient des lacunes¹²⁸.

127. Les auteurs de la communication conjointe n° 11 ont recommandé à la Malaisie de modifier la loi de 2017 sur les infractions sexuelles contre les enfants (*Sexual Offences against Children Act 2017*) afin d'ériger expressément en infraction pénale les exploitations et atteintes sexuelles perpétrées en ligne contre des enfants, notamment la diffusion en direct d'abus sexuels sur enfants¹²⁹.

Personnes âgées

128. Les auteurs de la communication conjointe n° 11 ont recommandé à la Malaisie d'agir de toute urgence pour permettre aux personnes handicapées et aux personnes âgées de bénéficier d'une accessibilité numérique universelle conçue pour leur donner la possibilité de participer de manière significative aux activités de la vie quotidienne, qui sont de plus en plus numérisées¹³⁰.

Personnes handicapées

129. Les auteurs de la communication conjointe n° 10 ont recommandé à la Malaisie de modifier la définition du handicap telle qu'elle figure dans la loi de 2008 sur les personnes handicapées (*Persons with Disabilities Act 2008*) pour qu'elle soit conforme à la Convention relative aux droits des personnes handicapées, et d'introduire dans cette loi des définitions de la discrimination et du harcèlement à l'égard des personnes handicapées, ainsi que des mécanismes de réparation et des voies de recours en cas de non-respect des dispositions prévues à cet égard¹³¹.

130. L'Association of Blind Muslims Malaysia a constaté que le taux d'emploi des personnes handicapées en Malaisie restait faible, même dans le secteur public¹³².

131. L'Association of Blind Muslims Malaysia a également souligné que les personnes handicapées étaient souvent abandonnées, négligées et maltraitées par leurs représentants légaux¹³³.

132. Les auteurs de la communication conjointe n° 5 ont relevé que le handicap suscitait souvent des moqueries de la part du grand public, et en particulier de la part de certains influenceurs des médias sociaux à l'origine de contenus dégradants à l'égard des personnes handicapées¹³⁴.

133. Les auteurs de la communication conjointe n° 5 ont donc recommandé à la Malaisie de renforcer les capacités du Conseil national pour les personnes handicapées, notamment en améliorant les programmes publics de sensibilisation aux droits des personnes handicapées¹³⁵.

Peuples autochtones

134. Les auteurs de la communication conjointe n° 9 ont fait savoir que les peuples autochtones de Malaisie subissaient toute une série de violation des droits de l'homme, parmi lesquelles le fait que leurs terres ancestrales et coutumières n'étaient pas reconnues et qu'ils n'avaient pas accès à l'éducation et aux services de base. Les peuples autochtones de Malaisie faisaient également l'objet de harcèlement, d'intimidation, d'arrestation et de violence lorsqu'ils tentaient de défendre leurs terres coutumières de manière pacifique. En outre, leurs terres, leurs forêts ainsi que leurs ressources en eau et autres ressources naturelles étaient menacées sous l'effet conjugué de l'exploitation forestière intensive, de la culture de l'hévéa et de la création de parcs nationaux et de zones protégées. Ces différentes activités avaient été menées sans le consentement préalable, libre et éclairé des peuples concernés et sans qu'ils aient pu participer aux phases de planification, d'élaboration des politiques et de mise en œuvre, ou qu'ils y aient été représentés¹³⁶.

135. Amnesty International a recommandé à la Malaisie de protéger et de faire respecter les droits de l'homme des peuples autochtones, notamment leurs droits fonciers, leur droit à la protection de leur patrimoine culturel, leur droit au consentement préalable, libre et éclairé et leur droit à un environnement sain¹³⁷.

136. Amnesty International a également recommandé à la Malaisie d'ouvrir des enquêtes approfondies et impartiales sur les attaques, les menaces et les agressions contre les défenseurs et les défenseuses des terres autochtones, et de traduire leurs auteurs en justice dans le cadre de procès équitables¹³⁸.

137. ADF International a indiqué que de nombreux Malais autochtones non musulmans avaient choisi de ne pas enregistrer la naissance de leurs enfants auprès du Département national de l'enregistrement afin d'éviter que ceux-ci ne soient automatiquement enregistrés en tant que musulmans, avec pour conséquence le déni de droits fondamentaux tels que l'éducation, la santé, la sécurité et la nationalité pour ces enfants¹³⁹.

Personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et intersexes

138. Les auteurs de la communication conjointe n° 16 ont fait savoir qu'entre 2019 et 2023, les personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres, queers et intersexes avaient été confrontées à une répression pénale accrue, à des pratiques de conversion financées par l'État et à une restriction de leurs libertés d'expression et de réunion à travers la censure des publications, des films et d'autres documents, entre autres¹⁴⁰.

139. Human Rights Foundation a souligné que les personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres, queers et intersexes couraient un risque accru de harcèlement, d'arrestation arbitraire et de détention¹⁴¹.

140. La Commission internationale de juristes a indiqué qu'en Malaisie, les personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres, queers et intersexes se heurtaient à des obstacles majeurs pour accéder à la justice en cas de violation de leurs droits de l'homme, en ligne comme hors ligne¹⁴².

141. Les auteurs de la communication conjointe n° 16 ont recommandé à la Malaisie d'abroger les lois, règlements et autres mesures qui pénalisent les personnes sur la base de leur orientation sexuelle, de leur identité de genre et de leur expression de genre à tous les niveaux, conformément au droit international des droits de l'homme¹⁴³.

142. La Commission internationale de juristes a recommandé à la Malaisie d'abolir les pratiques discriminatoires portant atteinte aux droits de l'homme des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres, queers et intersexes, notamment les programmes de réhabilitation *mukharyam* et tout autre programme approuvé par l'État visant à « convertir » de force ces personnes¹⁴⁴.

Migrants, réfugiés et demandeurs d'asile

143. Les auteurs de la communication conjointe n° 17 ont recommandé à la Malaisie d'élaborer un cadre juridique et formel complet permettant d'identifier, de protéger et de traiter les réfugiés et les demandeurs d'asile, afin qu'ils obtiennent un statut juridique et qu'ils soient reconnus conformément aux normes internationales¹⁴⁵.

144. Amnesty International a recommandé à la Malaisie de respecter le principe juridique international de non-refoulement, de mettre fin à toutes les expulsions de migrants et de réfugiés vers un pays où ceux-ci risqueraient d'être persécutés, et de garantir des voies légales d'entrée et de régularisation, notamment l'asile pour toutes les personnes dont la sécurité est menacée, ainsi que le regroupement familial¹⁴⁶.

145. Penggerak Malaysia (PM) a indiqué que les réfugiés présents en Malaisie étaient privés de leurs droits civils, sociaux et économiques, notamment la liberté de circulation et de résidence, la liberté d'expression et de réunion, le droit à un procès équitable, le droit à la propriété, le droit d'exercer une activité professionnelle salariée ou indépendante, le droit de conclure des contrats valides, le droit à l'éducation, le droit au crédit, et le droit d'être protégé contre les violences physiques, les atteintes sexuelles, le harcèlement, la détention illégale et l'expulsion¹⁴⁷.

146. Les auteurs de la communication conjointe n° 7 ont souligné le fait que de nombreux réfugiés et migrants en situation irrégulière n'avaient pas les moyens de se faire soigner ou d'inscrire leurs enfants à l'école¹⁴⁸.

147. Les auteurs de la communication conjointe n° 18 ont fait observer que les conditions de vie dans les centres de détention d'immigrants demeuraient extrêmement préoccupantes et qu'elles étaient incompatibles avec les normes internationales minimales, comme l'ont souligné la Commission nationale des droits de l'homme de la Malaisie et des organisations de la société civile¹⁴⁹.

148. Les auteurs de la communication conjointe n° 17 ont dénoncé le fait que les personnes qui critiquaient les pratiques de détention de la Malaisie et les lanceurs et lanceuses d'alerte avaient fait l'objet de représailles, notamment d'arrestations et, dans le cas des migrants, d'annulations de permis, de placements en détention et d'expulsions¹⁵⁰.

149. Amnesty International a recommandé à la Malaisie de mettre fin au placement en détention automatique et/ou pour une durée indéterminée de tous les migrants en situation irrégulière¹⁵¹.

150. Amnesty International a également recommandé à la Malaisie de veiller à ne jamais placer d'enfants en détention et à ne pas séparer les familles en plaçant en détention les adultes ayant la charge d'enfants¹⁵².

151. La North-South Initiative (NSI) a noté que les migrants se heurtaient à de nombreuses difficultés lorsqu'ils souhaitaient porter plainte pour violation de leurs droits¹⁵³.

152. La World Evangelical Alliance a constaté que les femmes et les filles réfugiées et demandeuses d'asile présentes en Malaisie étaient davantage susceptibles d'être victimes de violence fondée sur le genre, de traite des personnes et d'exploitation en raison de l'absence de mesures systématiques de protection et de sécurité les concernant¹⁵⁴.

Apatrides

153. Les auteurs de la communication conjointe n° 7 ont fait savoir que parmi les groupes exposés au risque d'apatridie ou concernés par ce statut figuraient les personnes ayant résidé en Malaisie depuis la période précédant l'indépendance ainsi que leurs descendants (y compris les personnes d'origine tamoule), les enfants issus de mariages mixtes (en raison des lois sur la nationalité discriminatoires à l'égard des femmes), les autochtones (y compris les populations côtières nomades et les communautés Orang Asli), les réfugiés et les migrants en situation irrégulière ainsi que leurs enfants au Sabah, en Malaisie orientale, les personnes dépourvues de documents, et les enfants trouvés¹⁵⁵.

154. Les auteurs de la communication conjointe n° 3 ont indiqué que des lacunes dans la législation laissaient de nombreux enfants et adultes apatrides, privés de droits fondamentaux tels que le droit à l'éducation, le droit à des soins de santé financés par l'État et le droit à des possibilités d'emplois stables¹⁵⁶.

155. Les auteurs de la communication conjointe n° 5 ont signalé que les enfants apatrides se voyaient souvent refuser le droit d'accéder au système de santé publique et le droit à l'égalité devant la loi. Ces enfants, qui n'avaient ni papiers ni statut officiellement reconnu, risquaient d'être placés en détention et étaient exposés à l'exploitation et à la traite des personnes¹⁵⁷.

156. Les auteurs de la communication conjointe n° 3 ont également noté qu'au Sabah et au Sarawak, l'apatridie restait un problème majeur face auquel le Gouvernement malaisien ne réalisait que peu de progrès, en particulier dans les zones rurales et reculées, où l'absence d'infrastructures appropriées rendait difficile l'enregistrement des naissances et des mariages¹⁵⁸.

157. Le Centre for Human Rights Research and Advocacy a recommandé à la Malaisie de mettre en place des mécanismes appropriés pour concéder la nationalité aux personnes apatrides, et de renforcer la transparence de la procédure d'enregistrement pour garantir l'absence de discrimination à cet égard¹⁵⁹.

158. Les auteurs de la communication conjointe n° 10 ont recommandé à la Malaisie de modifier l'alinéa b) du paragraphe 1 de l'article 14 de sa Constitution fédérale afin de permettre aux femmes malaisiennes de transmettre leur nationalité sur un pied d'égalité avec leurs concitoyens masculins¹⁶⁰.

159. Les auteurs de la communication conjointe n° 7 ont recommandé à la Malaisie de permettre aux enfants apatrides et aux enfants étrangers nés de parents malaisiens d'accéder au système scolaire national et aux soins de santé publics sur un pied d'égalité avec les enfants malaisiens, en levant tous les obstacles discriminatoires¹⁶¹.

160. La World Evangelical Alliance a recommandé à la Malaisie de mettre en place une base de données centralisée et un système de documents d'identité permettant de recenser et d'enregistrer les personnes apatrides avec précision, afin d'améliorer leur accès à l'éducation, à l'emploi, aux soins de santé et à d'autres droits fondamentaux¹⁶².

Notes

¹ A/HRC/40/11, A/HRC/40/11/Add.1, and A/HRC/40/2.

² The stakeholders listed below have contributed information for this summary; the full texts of all original submissions are available at: www.ohchr.org (one asterisk denotes a national human rights institution with A status).

Civil society

Individual submissions:

ADF International	ADF International, Geneva (Switzerland);
AI	Amnesty International, London (United Kingdom);
AC	Asia Centre, Bangkok (Thailand);
BERSIH	The Coalition for Clean and Fair Elections, Petaling Jaya (Malaysia);
BC	Broken Chalk, Amsterdam (the Netherlands);
C4 Center	The Center to Combat Corruption and Cronyism, Petaling Jaya (Malaysia);
CENTHRA	The Centre for Human Rights Research and Advocacy, Putrajaya (Malaysia);
CGNK	The Center for Global Nonkilling, Grand-Saconnex (Switzerland);
ECLJ	The European Center for Law and Justice, Strasbourg (France);
GPEVAC	The Global Partnership to End Violence Against Children, Geneva (Switzerland);
HRF	Human Rights Foundation, New York (United States of America);
i-Aware	The International Association for Women's Advocacy and Rights Malaysia, Bandar Baru Bangi (Malaysia);
ICJ	The International Commission of Jurists, Geneva (Switzerland);
I-Medik	The Islamic Medical and Health Practitioners Association of Malaysia, Bandar Baru Bangi (Malaysia);
JKOASM	Jaringan Kampung Orang Asli Semenanjung Malaysia, Bidor (Malaysia);
PL	Projek Lex, Batu Caves (Malaysia);
MASA	Institut Masa Depan Malaysia, Kuala Lumpur (Malaysia);
MRM	Kuala Lumpur and Selangor Multiracial Reverted Muslims, Kuala Lumpur (Malaysia);
NATRAH	NATRAH, Seri Kembangan (Malaysia);
NSI	The North-South Initiative, Petaling Jaya (Malaysia);
PM	Penggerak Malaysia, Selangor (Malaysia);
PERTIS	The Association of Blind Muslims Malaysia, Kuala Lumpur (Malaysia);
PJW	Persatuan Jasa Watan, Puchong (Malaysia);
PPMM	The Malaysia Muslim Lawyers Association, Kuala Lumpur (Malaysia);
SIUMAN	SIUMAN, Petaling Jaya (Malaysia);
SUARAM	Suara Rakyat Malaysia, Petaling Jaya (Malaysia);
UMANY	The University of Malaya Association of New Youth, Kuala Lumpur (Malaysia);
WAFIQ	The International Women's Alliance for Family Institution and Quality Education, Bandar Baru Bangi (Malaysia);
WEA	The World Evangelical Alliance, Geneva (Switzerland).

Joint submissions:

- JS1 **Joint submission 1 submitted by:** Persatuan Sahabat Wanita Selangor; North-South Initiative; Tenaganita; Suara Rakyat Malaysia;
- JS2 **Joint submission 2 submitted by:** Center for Orang Asli Concerns; RimbaWatch;
- JS3 **Joint submission 3 submitted by:** Malaysian Bar; Sabah Law Society; Advocates Association of Sarawak;
- JS4 **Joint submission 4 submitted by:** Coalition of Sabah Islamic NGOs;
- JS5 **Joint submission 5 submitted by:** Centre for Human Rights Research and Advocacy; Allied Coordinating Committee of Islamic NGOs; Persatuan Peguam-Peguam Muslim Malaysia; Islamic and Strategic Studies Institute Berhad; Ikatan Pengamal Perubatan dan Kesihatan Muslim Malaysia; Darul Insyirah; Pertubuhan Muafakat Sejahtera Masyarakat Malaysia; Persatuan Orang-Orang Cacat Penglihatan Islam Malaysia; Persatuan Belia Islam Nasional; Concerned Lawyers for Justice; Pertubuhan Ikatan Kekeluargaan Rumpun Nusantara; Ikatan Peguam-Peguam Muslim Malaysia; Ikatan Muslimin Malaysia; Majlis Ittihad Ummah; Pusat Kecemerlangan Pendidikan Ummah; Persatuan Peguam Syarie Malaysia; Coalition of Sabah Islamic NGOs; Harakah Islamiah; Lembaga Amanah Kebajikan Al-Hidayah; Malaysian Chinese Muslim Association; Halaqah Kemajuan Muslim Sarawak; Pertubuhan IKRAM Malaysia Negeri Sarawak; Pertubuhan Kebajikan Islam Malaysia; Angkatan Belia Islam Malaysia; Yayasan Ikhlas; Persatuan Ranuhabban Akhi Ukhti; Ikatan Graduan Melayu Sarawak; Persatuan Kebangsaan Melayu Sarawak; Sukarelawan Al-Falah YADIM Sarawak; Persatuan Kebajikan Masyarakat Islam Subang Jaya; Young Professionals; Pertubuhan Damai & Cinta Insani; Yayasan Ihtimam Malaysia; Persatuan Jihad Ekonomi Muslim Bersatu Malaysia; Yayasan Himmah Malaysia; Persatuan Syafaqah Ummah; Gabungan Persatuan Institusi Tahfiz Al-Quran Kebangsaan; Malaysian Lawyers Circle; The International Women's Alliance for Family Institution and Quality Education; Centre for Alternative Policies in Economics; Muslim Youth Movement of Malaysia; Malaysian Youth Parliament Alumni; Majlis Tindakan Ekonomi Melayu Berhad; WADI Malaysia; Pertubuhan Prihatin Pelarian; Pergerakan Belia India Muslim Malaysia; Jaringan Muslim Pulau Pinang; Pertubuhan Penggerak Masyarakat Malaysia; Persatuan Indahnya Islam; Persatuan Kebajikan Bajaulaut, Semporna Sabah; Sekretariat Persatuan NGO I-Hijrah; Persatuan Dayak Muslim Kebangsaan; Skuad Jalinan Ukhuwah; Association of International Development And Research In Sustainability; Persatuan Orang Pekak Negeri Sembilan; Persatuan Kebajikan OKU Pendengaran Kawasan Seputeh; Anak Watan My; Kelab Kebajikan Inspirasi Muslimah Cakna Antarabangsa Malaysia; Pertubuhan Advokasi dan Hak Asasi Wanita Antarabangsa Malaysia; Pertubuhan NATRAH Malaysia; Persatuan Pelajar Undang-Undang Selangor; Yayasan Pembela Muslim; Kuala Lumpur and Selangor Multiracial Reverted Muslims; Persatuan Jasa Watan; NH Jariyah;
- JS6 **Joint submission 6 submitted by:** CIVICUS: World Alliance for Citizen Participation; The Asian Forum for Human Rights and Development; Suaram Rakyat Malaysia;
- JS7 **Joint submission 7 submitted by:** Advocates for Non-discrimination and Access to Knowledge; Association of Family Support & Welfare Selangor & KL; Borneo Komrad; Buku Jalanan Chow Kit; Yayasan Chow Kit; Development of

- Human Resources for Rural Areas; Elom Initiatives; Global Campaign for Equal Nationality Rights; Institute on Statelessness and Inclusion; Lawyers for Liberty; Nationality for All;
- JS8 **Joint submission 8 submitted by:** Association of Family Support & Welfare Selangor & KL; Development of Human Resources for Rural Areas Malaysia; Voice of the Children;
- JS9 **Joint submission 9 submitted by:** Cultural Survival, Jaringan Orang Asal Semalaysia; PACOS TRUST; MOPOT-Moningolig Pogun Tokou;
- JS10 **Joint submission 10 submitted by:** All Women's Action Society; Association of Women Lawyers; Asylum Access Malaysia; BERSIH 2.0; Center to Combat Corruption & Cronyism; Centre for Independent Journalism; Challenger; Community Action Network; CRIB Foundation & The Talisman Project; Development of Human Resources for Rural Areas; Family Frontiers; Imagined Malaysia; Jaringan Kampung Orang Asli Semenanjung Malaysia; Jaringan Orang Asal SeMalaysia; Justice for Sisters; KLSCAH Civil Rights Committee; KRYSS Network; Lariche Community; Malaysian Atheists & Secular Humanists; North-South Initiative; OKU Bangkit; PANGGAU; Pelangi Campaign; People Like Us Hang Out!; Perak Women for Women Society; Persatuan Kesedaran dan Keadilan Iklim Malaysia; Persatuan Kesedaran Komuniti Selangor; Persatuan Sahabat Wanita Selangor; Pertubuhan Pembangunan Kebajikan dan Persekitaran Positif Malaysia; Purple Lily Social Association Sarawak; Pusat KOMAS; Sarawak AIDS Concern Society; Sarawak Women for Women; Seksualiti Merdeka; Sinui Pai Nanek Sengik; Sisters in Islam; Society for Equality, Respect And Trust for All; Society for the Promotion of Human Rights; Suara Rakyat Malaysia; Tenaganita; Terabai Kenyalang Heritage Association; The Malaysian Feminist; Tindak Malaysia; Women's Aid Organisation; Women's Centre for Change; Yayasan Chow Kit;
- JS11 **Joint submission 11 submitted by:** Asia Community Service; Association of Women Lawyers Selangor & Federal Territory; Autism Inclusiveness Direct Action Group; Boleh Space; Challenges Foundation; Deaf Advocacy and Well-Being National Organisation; Harapan OKU Law Reform Group; Malaysian Sign Language and Deaf Studies Association; National Council for the Blind Malaysia; National Early Childhood Intervention Council; National Family Support Group for Persons with Disabilities; Penang Independent Living Association for Disabled; Raudhah Autisme; Society of the Blind in Malaysia; The OKU Rights Matter Project; UniquelyMeInitiatives;
- JS12 **Joint submission 12 submitted by:** North South Initiative; Sexual Rights Initiative;
- JS13 **Joint submission 13 submitted by:** ARTICLE 19; CIVICUS World Alliance for Citizen Participation; Komuniti Muslim Universal; Sisters in Islam;
- JS14 **Joint submission 14 submitted by:** KRYSS Network; Kemban Kolektif Association of Women Lawyers; Centre of Independent Journalism; Demokrat Universiti Malaya; Justice for Sisters; Kolektif Iklim; Legal Dignity; Monsters Among Us: Youth Advocates; North-South Initiative; Partners of Community Organisation; Pertubuhan Jaringan Kebajikan Komuniti; Sisters in Islam; SIUMAN Collective; The Malaysian Centre for Constitutionalism and Human Rights;
- JS15 **Joint submission 15 submitted by:** The Anti-Death Penalty Asia Network; Capital Punishment Justice Project; Ensemble contre la peine de mort; Eleos Justice Monash University;

JS16	Joint submission 16 submitted by: Justice for Sisters; Queer Lapis; PLUsoS; Good Samaritan Kuala Lumpur; Transmen of Malaysia; PLUHO; People Like Us Hang Out!; Queer Malaysian Indians; SEED & JEJAKA;
JS17	Joint submission 17 submitted by: Global Detention Project; Asia Pacific Refugee Rights Network;
JS18	Joint submission 18 submitted by: Asylum Access Malaysia; End Child Detention Network;
JS19	Joint submission 19 submitted by: Centre for Independent Journalism; Amnesty International Malaysia; Freedom Film Network; Gerakan Media Merdeka; Justice For Sisters; KRYSS Network; Malaysian Centre for Constitutionalism and Human Rights; Sisters in Islam; Suara Rakyat Malaysia;
JS20	Joint submission 20 submitted by: Center for Orang Asli Concerns; RimbaWatch;
JS21	Joint submission 21 submitted by: Reproductive Health Association of Kelantan; Asian-Pacific Resource & Research Centre for Women; Sexual Rights Initiative.

National human rights institution:
SUHAKAM

Human Rights Commission of Malaysia*, Kuala Lumpur (Malaysia).

³ SUHAKAM, sections 1.1 and 1.2.

⁴ Ibid., section 4.5.

⁵ Ibid., section 5.

⁶ Ibid., section 2.5.

⁷ Ibid., section 2.6.

⁸ Ibid., section 2.4.

⁹ Ibid., section 2.1.

¹⁰ Ibid., section 2.2.

¹¹ Ibid., section 4.1.

¹² Ibid., section 4.2.

¹³ Ibid., section 3.2.

¹⁴ Ibid., section 4.2.

¹⁵ Ibid., section 4.4.

¹⁶ Ibid., section 4.4.

¹⁷ Ibid., section 4.5.

¹⁸ Ibid., section 4.5.

¹⁹ Ibid., section 4.5.

²⁰ Ibid., section 4.1.

²¹ *The following abbreviations are used in UPR documents:*

ICERD	International Convention on the Elimination of All Forms of Racial Discrimination
ICESCR	International Covenant on Economic, Social and Cultural Rights
OP-ICESCR	Optional Protocol to ICESCR
ICCPR	International Covenant on Civil and Political Rights
ICCPR-OP 1	Optional Protocol to ICCPR
ICCPR-OP 2	Second Optional Protocol to ICCPR, aiming at the abolition of the death penalty
CEDAW	Convention on the Elimination of All Forms of Discrimination against Women
OP-CEDAW	Optional Protocol to CEDAW
CAT	Convention against Torture and Other Cruel, Inhuman or Degrading Treatment or Punishment
OP-CAT	Optional Protocol to CAT
CRC	Convention on the Rights of the Child
OP-CRC-AC	Optional Protocol to CRC on the involvement of children in armed conflict
OP-CRC-SC	Optional Protocol to CRC on the sale of children, child prostitution and child pornography
OP-CRC-IC	Optional Protocol to CRC on a communications procedure
ICRMW	International Convention on the Protection of the Rights of All Migrant Workers and Members of Their Families

CRPD	Convention on the Rights of Persons with Disabilities
OP-CRPD	Optional Protocol to CRPD
ICPPED	International Convention for the Protection of All Persons from Enforced Disappearance

- 22 JS3, para. 1.5.
- 23 AI, para. 6.
- 24 ICJ, para. 42; AI, paras. 27–28; ECLJ, para. 24; HRF, p. 15; PERTIS, p. 4; SUARAM, para. 42; UMANY, para. 60; JS1, para. 4; JS5, para. B.18 ; JS6, p. 16; JS10, para. 11; JS13, p. 17; JS15, para. 30; JS19, p. 11.
- 25 BC, para. 27. See also AI, para. 28; CENTHRA, p. 7; JS5, para. B.10; JS7, p. 14; JS10, para. 11; JS12, p. 11; JS17, para. 8.6 (b); JS18, p. 2.
- 26 CENTHRA, p. 6. See also JS4, p. 3; JS5, para. B.6.
- 27 JS6, para. 18, JS13, p. 17.
- 28 HRF, p. 16.
- 29 JS13, p. 18. See also JS16, para. 6.9.
- 30 PERTIS, p. 4. See also SIUMAN, para. 6.
- 31 SIUMAN, para. 5.
- 32 JS19, p. 12.
- 33 JS10, para. 16.
- 34 SUARAM, para. 29.
- 35 AI, para. 29. See also SUARAM, para. 41.
- 36 JS13, para. 45.
- 37 PJW, para. 16.
- 38 ADF International, para. 23.
- 39 JS10, para. 55. See also JS5, para. B.9.
- 40 AC, para. 33.
- 41 AI, para. 38. See also JS15, paras. 29–31.
- 42 HRF, para. 30. See also AI, para. 20; PL, p. 5; JS10, para. 86.
- 43 C4 Center, para. 2.4. See also SUARAM, para. 17; JS10, para. 24; AI, para. 44.
- 44 AI, para. 43.
- 45 SUARAM, paras. 4 and 32.
- 46 CENTHRA, p. 2. See also PL, p. 4.
- 47 SUARAM, para. 11.
- 48 JS15, para. 20.
- 49 PL, p. 2.
- 50 CENTHRA, p. 3.
- 51 GPEVAC, pp. 1–2.
- 52 AI, para. 18.
- 53 SUARAM, para. 8.
- 54 Ibid., para. 35.
- 55 CENTHRA, p. 4.
- 56 JS1, para. 38.
- 57 CGNK, p. 4.
- 58 JS19, para. 2. See also JS3, para. 5.4; SUARAM, para. 18.
- 59 AI, paras. 2 and 8.
- 60 HRF, para. 15. See also JS6, paras. 1.8 and 4.5; AC, para. 22.
- 61 JS13, para. 29(i).
- 62 JS10, para. 94.
- 63 ICJ, para. 11.
- 64 AI, para. 30. See also JS13, p. 17; ICJ, para. 34; ADF International, para. 38(e).
- 65 JS19, p. 12.
- 66 Ibid., p. 11.
- 67 C4 Center, para. 4.6. See also JS6, para. 4.15; JS19, p. 11.
- 68 JS6, p. 16.
- 69 AI, para. 10. See also JS6, para. 1.9.
- 70 JS6, p. 17.
- 71 UMANY, para. 60.
- 72 ECLJ, paras. 13 and 15. See also JS10, para. 85; ADF International, para. 9.
- 73 ADF International, para. 38(f).
- 74 JKOASM, para. 21.
- 75 PPMM, p. 6.
- 76 MRM, p. 2.
- 77 BERSIH, paras. 24–25.

- 78 i-Aware, p. 2.
79 JS12, para. 3.
80 ECLJ, paras. 19–20.
81 CENHRA, p. 9.
82 JS9, p. 14.
83 JS12, para. 4.
84 JS1, para. 25.
85 JS10, para. 52.
86 Ibid., para. 116.
87 ADF International, para. 26.
88 WEA, p. 3.
89 JS18, p. 4.
90 I-Medik, p. 6.
91 NATRAH, p. 3.
92 JKOASM, para. 23.
93 NATRAH, p. 3.
94 JS20, p. 1.
95 Ibid., p. 7.
96 JS14, para. 2.2.
97 JS10, para. 110.
98 Ibid., para. 111. See also JS8, paras. 46 and 48.
99 JS18, p. 4.
100 JS10, para. 111.
101 WAFIQ, p. 5.
102 SIUMAN, p. 4.
103 BC, para. 16.
104 JS3, para. 7.5.
105 JKOASM, para. 25.
106 JKOASM, para. 25.
107 JS9, p. 13.
108 CENHRA, p. 5.
109 JS7, para. 41.
110 JS10, para. 82.
111 BC, para. 23.
112 Ibid., p. 9.
113 JKOASM, para. 22.
114 Ibid., para. 15(d).
115 MASA, paras. 4 and 10.
116 JS20, p. 7.
117 WAFIQ, p. 2.
118 JS14, para. 8.6.
119 NATRAH, p. 1.
120 BERSIH, para. 42.
121 BC, para. 21.
122 JS9, p. 10.
123 JS13, p. 18.
124 JS21, p. 4.
125 JS3, para. 7.2. See also JS10, para. 36.
126 JS10, para. 64.
127 BC, para. 37.
128 WAFIQ, p. 4.
129 JS11, para. 26(a).
130 Ibid., para. 30(c).
131 JS10, para. 68.
132 PERTIS, para. 8.
133 Ibid., para. 16.
134 JS5, para. B.16.
135 Ibid., para. B.18.
136 JS9, p. 3. See also JS2, p. 1.
137 AI, para. 47. See also JS9, p. 13.
138 AI, para. 46.
139 ADF International, para. 28. See also JS10, para. 45.
140 JS16, para. 1.1.

-
- ¹⁴¹ HRF, para. 27.
¹⁴² ICJ, para. 28.
¹⁴³ JS16, para. 6.1. See also ICJ, para. 37.
¹⁴⁴ ICJ, para. 38. See also, JS16, para. 6.3.
¹⁴⁵ JS17, para. 8,6(a). See also JS18, p. 2.
¹⁴⁶ AI, para. 35.
¹⁴⁷ PM, para. 16. See also JS1, para. 31; JS10, para. 53; JS12, para. 4.
¹⁴⁸ JS7, para. 39.
¹⁴⁹ JS18, para. 26.
¹⁵⁰ JS17, para. 5.3.
¹⁵¹ AI, para. 33.
¹⁵² *Ibid.*, para. 34.
¹⁵³ NSI, para. 18.
¹⁵⁴ WEA, p. 3.
¹⁵⁵ JS7, para. 12. See also JS4, paras. 10–11.
¹⁵⁶ JS3, para. 3.2.
¹⁵⁷ JS5, para. B.5.
¹⁵⁸ JS3, para. 3.5.
¹⁵⁹ CENTHRA, p. 6.
¹⁶⁰ JS10, para. 60. See also JS8, para. 25.
¹⁶¹ JS7, p. 14.
¹⁶² WEA, p. 4.
-